COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 10 Février 2025 - 19h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Eveline BONAMY (a donné pouvoir à Roseline GOURDON) – Matthias DAGON
Membre(s) absent(s) : Angélique FOURNIER –Michel GENIN – Hervé BIRON
Secrétaire de séance : Anouk LABORIE

RCVCB – DEMANDE DE SUBVENTIONS
RÉAMÉNAGEMENT PAYSAGER PÔLE MAIRIE / SALLE POLYVALENTE

La commune de Boucé a engagé une réflexion globale d'aménagement dans le cadre du dispositif « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg » en partenariat avec le Conseil Départemental.

Diverses actions ont été retenues dont celle l'aménagement des espaces publics du pôle Mairie – Salle polyvalente.

Le marché public de maitrise d'œuvre a été confié à l'Atelier d'architecture Nathalie Lespiaucq.

Sur proposition de Madame la Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le marché de maitrise d'œuvre pour un montant **HT de 35 400,00 €**
- Valide le devis de relevé topographie (Cabinet Truttmann) pour un montant **HT de 1 800,00 €**
- Valide l'estimatif des travaux d'aménagement paysager du pôle Mairie / salle polyvalente pour un montant **HT de 478 038,50 €**
    - **Soit un total HT pour ce programme de 515 238,50 €**
- Approuve le projet, le plan de financement présentés et l'inscription des crédits au budget 2025
- Décide de solliciter les subventions suivantes :
    - DETR **pour un montant de 169 413,90 €** (33% du montant HT des devis).
    - FONDS VERT **pour un montant de 36 681,50 €** (7% du montant HT des devis)
    - CONSEIL DEPARTEMENTAL **pour un montant de 186 435,02 €** (36% du montant HT des devis - hors maitrise d'œuvre)
- Autorise Madame la Maire à signer tout document à intervenir

RCVCB – DEMANDE DE SUBVENTIONS
RÉNOVATION – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

La commune de Boucé a engagé une réflexion globale d'aménagement dans le cadre du dispositif « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg » en partenariat avec le Conseil Départemental.

Diverses actions ont été retenues dont la rénovation et l'extension de la salle polyvalente.

Sur proposition de Madame la Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le marché de maitrise d'œuvre pour un montant **HT de 40 540,00 €**
- Valide l'estimatif des travaux pour un montant **HT de 579 900,00 €**
- Valide les devis des diverses études/diagnostics/contrôles obligatoires **:**
    - Audit énergétique : 2 200,00 € HT
    - Diagnostic amiante et plomb : 2 125,00 € HT
    - Mission de contrôle technique : 4 245,00 € HT
    - Mission SPS : 2 081,50 € HT
    - Étude géotechnique : 2 520,00 € HT

    - **Soit un total HT pour ce programme de 633 611,50 €**
- Approuve le projet, le plan de financement présentés et l'inscription des crédits au budget 2025
- Décide de solliciter les subventions suivantes :
    - DETR **pour un montant de 213 527,08 €** (33,70 % du montant HT des devis).
    - FONDS VERT **pour un montant de 25 800,00 €** (4 % du montant HT des devis)
    - CONSEIL DEPARTEMENTAL **pour un montant de 160 303,71 €** (25,30% du montant HT des devis – hors maitrise d'oeuvre)
    - CONSEIL REGIONAL pour un montant de **107 713,96 €** (17% du montant HT des devis)
- Autorise Madame la Maire à signer tout document à intervenir

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE MAITRISE D'ŒUVRE

En complément des délibérations n° 2-2025 relative au marché de maitrise d'œuvre de rénovation et agrandissement de la salle polyvalente et n° 3-2025 relative au marché de maitrise d'œuvre d'aménagement des espaces publics extérieurs du 13 Janvier 2025, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, autorise Madame la Maire à signer :

- Le marché de maitrise d'œuvre de la salle polyvalente avec l'agence d'architecture H&N représentée par M. NICOLAON pour un montant de 40 540,00 € HT
- Le marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics avec le groupement Atelier Lespiaucq et Cabinet Truttmann pour un montant de 35 400,00 €
- Ainsi que tout avenant se rapportant à ces deux marchés publics

RCVCB – DEMANDE DE SUBVENTION
ACQUISITION ET TRAVAUX DE LA BOULANGERIE

La commune de Boucé a engagé une réflexion globale d'aménagement dans le cadre du dispositif « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg » en partenariat avec le Conseil Départemental.

Diverses actions ont été retenues dont l'acquisition de la boulangerie en raison du départ en retraite du boulanger.

Vu la délibération n°35-2024 du 08/10/2024 validant le projet d'achat de la boulangerie,

Sur proposition de Madame la Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'estimation globale comprenant l'acquisition, les frais d'acte, la maitrise d'œuvre et les travaux pour un montant **HT de 400 000,00 €**, hors travaux du logement de la boulangerie
- Approuve le projet, le plan de financement présentés et l'inscription des crédits au budget 2025
- Autorise Madame la Maire à déposer une demande de subvention DETR **pour un montant de 120 000 €** (30% du montant HT des estimations).
- Autorise Madame la Maire à signer tout document à intervenir

DEMANDES DE SUBVENTIONS
RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Madame la Maire rappelle que la commune de Boucé a été impactée par un orage de grêle survenu en Juin 2022 occasionnant des dommages sur plusieurs bâtiments communaux dont l'église.

Sur proposition de Madame la Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis de l'entreprise RODARO pour un montant **HT de 107 883,20 €**
- Informe que l'indemnité versée par Groupama s'élève à 87 798,47 € d'où un reste à charge pour la commune de **20 084,73 €**
- Décide de solliciter les subventions suivantes :
    - DETR **pour un montant de 7 029,65 €** (35 % du montant restant à charge).
    - CONSEIL DEPARTEMENTAL **pour un montant de 6 025,42 €** (30% du montant restant à charge) dans le cadre du dispositif « situation exceptionnelle »
- Approuve le projet, le plan de financement présentés et l'inscription des crédits au budget 2025
- Autorise Madame la Maire à signer tout document à intervenir

DEMANDE D'ACCORD DE PRINCIPE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DISPOSITIF SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler ou acquérir plusieurs équipements de bureau à savoir :

- 1 photocopieur pour la Mairie
- 1 photocopieur pour l'école
- 1 ordinateur avec écran pour le secrétariat de Mairie
- 1 vidéo projecteur avec écran

Au vu des devis fournis par les entreprises, l'estimation de ces achats s'élève à 10 302,53 € HT,
Sur proposition de Madame la Maire et après délibération, le conseil municipal :

- Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « solidarité départementale » **pour un montant de 5 000,00 €** (50% limité à un montant maximal de dépenses à 10 000,00 € HT)
- Autorise Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

RCVCB – TRAVAUX BOULANGERIE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Après analyse des dossiers reçus par les services d'**Allier Bourbonnais Territoire** (ex ATDA), sur proposition de Madame la Maire et après délibération, le conseil municipal décide :

- De retenir SARL ARCHITECTURES Olivier ROUYER de Vaumas (03) pour un montant HT de 34 314,42 € €
- Demande à Madame la Maire de déposer un dossier de demande subvention auprès du Conseil Départemental
- Autorise Madame la Maire à signer toute pièce se rapportant au marché public.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Annulation de la délibération n° 40-2024 du 02/12/2024
Annulation de la délibération n° 2-2025 du 13/01/2025

Madame la Maire rappelle :

- **La délibération n° 40-2024** du 02/12/2024 par laquelle était créé le poste de rédacteur territorial au 01/01/2025 suite à l'inscription sur la liste d'aptitude de Mme Sylvie DÉMARET au

grade de rédacteur par voie de promotion interne. Cette délibération mentionnait également la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe mais, suite à une information du Centre de Gestion, ce grade pourra être supprimé qu'au-delà de 6 mois de stage au grade de rédacteur.

- **La délibération n° 2-2025** du 13/01/2025 qui précisait le maintien du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe jusqu'à la fin de la période de stage d'une durée de 6 mois.

Après ces rappels, le conseil municipal décide :

- Décide la création du poste de rédacteur territorial (catégorie B) au 1er Janvier 2025
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget

SURENDETTEMENT – CRÉANCES EFFACÉES PAR JUGEMENT

Le Centre des Finances Publiques d'Yzeure a dressé une liste des créances effacées par jugement sur proposition de la commission de surendettement des particuliers de la Banque de France.

Ces jugements ayant force exécutoire, ils s'imposent à la collectivité mais il est néanmoins demandé au conseil municipal de prendre une délibération.

Le conseil municipal, avec 2 abstentions :

- Autorise l'inscription au budget primitif 2025 de la somme de 1 337,37 € au compte 6542 – créances éteintes
- Autorise le mandatement de cette créance annulant ainsi la dette d'une habitante de Boucé correspondant à une facture de cantine et 4 années de redevances d'assainissement.

VOTE DU CFU ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a approuvé les résultats suivants (budget principal) :

- **Section de fonctionnement** :
  - excédent de fonctionnement : 70 284,68 €
  - excédent reporté : 265 431,12 €
    - soit un excédent total de : 335 715,80 €
- **Section d'investissement** :
  - excédent d'investissement : 3 898,85 €
  - excédent des restes à réaliser : 14 096,00 € (crédits non dépensés sur 2024 et reportés sur 2025)
    - soit un excédent de financement de : 17 994,85 €

- **Écritures à inscrire au budget 2025 :**
  - Chapitre 002 (excédent fonctionnement) : **335 715,80 €**
  - Chapitre 001 (excédent d'investissement) : **3 898,85 €**

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 03 Mars 2025 à 19h00